



EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 16 MARS 2023

Convocation du ..... 8 mars 2023  
Nombre de Conseillers en exercice ..... 29  
Nombre de Conseillers présents ..... 28  
Nombre de votants ..... 29

N° de l'acte : 230316D003  
Classification : 7.1 – Finances locales – décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Étaient présents :** 28

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - M. Olivier BLAISE - Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET - Mme Nathalie ROZÉ - M. Bertrand LERAY - M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON - Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD - Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita - M. Guillaume NIEL - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL - M. Michel MATHÉ (à 20H) - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Lucie BONNO - Mme Déborah JOURDON

**Était absente excusée :** 1 (1pouvoir)

Mme Mélanie BRIAULT (pouvoir à M. Guillaume NIEL)

**Secrétaire de séance :** Mme JOURDON Déborah.

**FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

N° de l'acte : 230316D003 – 7.1 – Finances locales – décisions budgétaires

Il est proposé au Conseil municipal de procéder comme suit à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, pour les différents budgets :

	Commune	Espace culturel	Locaux professionnels
Résultat de fonctionnement :			
▪ Recettes 2022	5 488 918,45 €	199 703,89 €	7 650,00 €
moins			
▪ Dépenses 2022	4 785 533,05 €	200 623,94 €	3 402,04 €
Résultat de l'année 2022	703 385,40 €	- 920,05 €	4 247,96 €
Résultat 2021 reporté	500 000,00 €	5 545,21 €	9 619,39 €
Résultat cumulé 2022	1 203 385,40 €	4 625,16 €	13 867,35 €
Affectation proposée en 2023 :			
▪ art. 002 (dépenses de fonctionnement)	/	/	/
▪ art. 002 (recettes de fonctionnement)	476,121,40 €	4 625,16 €	13 867,35 €
▪ art. 1068 (recettes d'investissement)	727 264,00 €	/	/

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

**Vote :** 29 voix pour

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Maurice PERRION